

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2025

DELIBERATIONS

Charte de bonne conduite et de civisme dans le cadre des locations de salles

Dans le cadre des locations de salles et compte- tenu des remarques et nuisances faites par certains riverains, la municipalité propose de mettre en place une charte de bonne conduite et de civisme. Cette dernière serait annexée aux contrats de location après avoir été signée par les locataires. Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide et accepte la mise en place de la charte de bonne conduite et de civisme dans le cadre des locations de salles.

Location de chasse

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler le bail de location de chasse à la Société « Les Falizettes » (forêt communale de Saint Menges) qui vient à expiration le 31/05/2025. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte à l'unanimité le renouvellement de la location à la Société « Les Falizettes » pour une durée de 3-6-9 ans reconductible soit du 01/06/2025 au 31/05/2034. Le loyer annuel est fixé à 4 000 €.

ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 2025/001 : Mise en location d'une partie de la grange sise 15 rue du Maréchal Foch à un artisan couvreur

Mise en location d'une partie de la grange sise 15 rue du Maréchal Foch à un artisan couvreur

Compte tenu du délai pour l'installation du compteur électrique, Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'annuler la délibération 2025/001 du 13 janvier 2025 et de la remplacer par la mise en location d'une partie de la grange sise 15 rue du Maréchal Foch à un autoentrepreneur couvreur afin d'y stocker le matériel lié à son activité professionnelle à compter du 1^{er} avril 2025. Il disposera d'une surface de 150 m². Il est proposé de fixer le loyer mensuel à 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil Municipal accepte à l'unanimité d'annuler la délibération 2025/001 du 13 janvier 2025 et de louer ce local à cet autoentrepreneur couvreur à compter du 1^{er} avril 2025 pour la durée d'une année ferme, soit jusqu'au 31 mars 2026, renouvelable 2 fois par tacite reconduction, de fixer le loyer mensuel à 300 € et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous documents afférents à cette location.

Travaux de rénovation du terrain de tennis extérieur

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de faire réaliser des travaux de rénovation du terrain de tennis extérieur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ces travaux.

DIVERS

Point sur les travaux

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur COTRELLE, adjoint au Maire en charge des travaux. Ce dernier fait un point sur l'avancée des travaux dans les locaux des kinésithérapeutes.